



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-04-09

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 9 avril 2013 à 19 h, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une trentaine de personnes assistent également à la séance.

A1304-056

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Joël Arseneau procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

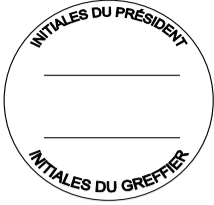
A1304-057

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Nicolas Arseneau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes
 - 7.2 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.2.1 Pacte rural – Enveloppes locales – Projets « Terrain de pétanque à La Côte » et « Acquisition d'équipements d'éclairage et de sonorisation – Loisirs IHA » – Villages de L'Étang-du-Nord et de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.3 Réglementation municipale
 - 7.3.1 Adoption du Règlement n^o A-2013-01 modifiant le Règlement n^o A-2007-05 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-04-09

7.3.2 Projet d'aménagement d'espaces industriels

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

A1304-058

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 MARS 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013.

Sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1304-059

RAPPORT DES COMITÉS

Assurance-emploi

Le maire informe que la population des Îles était conviée, la semaine dernière, à une activité sociale et solidaire qui se déroulait au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord pour le mouvement contre la réforme de l'assurance emploi. De plus, une grande manifestation se tiendra à Montréal, le 27 avril prochain. Tous les organismes, syndicats et autres intervenants préoccupés par la réforme sur l'assurance-emploi se sont donné rendez-vous pour protester contre la réforme sur l'assurance-emploi mise en œuvre par le gouvernement fédéral. Aux Îles, la CSN a mobilisé des autobus afin de permettre aux personnes désireuses de participer à cette manifestation de s'y rendre.

Stratégie énergétique – Conférence régionale des élus (CRÉ)

L'objectif est de doter la Gaspésie et les Îles d'une stratégie d'énergie. D'ici un mois, la CRÉ devrait être en mesure de déposer un rapport d'étape préliminaire présentant un portrait exhaustif de la consommation d'énergie aux Îles.

Table sur les hydrocarbures

La table sur les hydrocarbures rencontrera le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, pour discuter des effets potentiels sur la nappe phréatique. D'autres dossiers ont également fait l'objet de discussions tels les eaux usées des résidences isolées et le développement économique.

Du 14 mai au 14 octobre se tiendront les audiences du BAPE. À compter du 11 avril, le BAPE devrait rendre disponible sur son site Web l'étude portant sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les eaux souterraines des Îles-de-la-Madeleine. En juin, les Madelinots auront l'opportunité de s'exprimer lors des audiences publiques.

Horizon 2022

Des consultations publiques ont eu lieu dans tous les villages. Il reste à valider les enjeux; quelques idées demandent également à être approfondies. On travaille à la préparation de rencontres de secteur visant



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-04-09

à dresser une liste d'action et en dégager un plan d'action. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'en juin prochain.

A1304-060

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 20 février au 27 mars 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 261 202,69 \$.

A1304-061

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la Municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1304-062

Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes

Le directeur des finances, Pierre Charron, dépose aux membres du conseil d'agglomération la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

Sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil ordonne au greffier de procéder à la vente de ces immeubles, le mercredi 26 juin prochain, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1304-063

Pacte rural – Enveloppes locales – Projets « Terrain de pétanque à La Côte » et « Acquisition d'équipements d'éclairage et de sonorisation – Loisirs IHA » — Villages de L'Étang-du-Nord et de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE des organismes locaux ont soumis et complété des demandes de soutien financier à certaines initiatives locales;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives soumises s'inscrivent dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-04-09

CONSIDÉRANT QUE ces projets bénéficient de l'adhésion des comités consultatifs locaux des villages de L'Étang-du-Nord et de L'Île-du-Havre-Aubert;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural, volet local, soient consenties aux projets suivants :

Secteur	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu /total projet
Village de L'Étang-du-Nord	Club des 50 ans et plus de L'Étang-du-Nord	Terrain de pétanque à La Côte	10 100 \$ / projet de 12 623 \$
Village de L'Île-du-Havre-Aubert	Loisirs de L'Île-du-Havre-Aubert	Acquisition d'équipements d'éclairage et de sonorisation	4000 \$ / projet de 7 485 \$

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1304-064

Adoption du Règlement n° A-2013-01 modifiant le Règlement n° A-2007-05 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 17 juillet 2007, le Règlement n° A-2007-05 relatif à la rémunération des élus et autres conditions de travail;

ATTENDU QUE le règlement prévoit une clause d'indexation qui doit être harmonisée avec les taux établis par le gouvernement du Québec en matière de rémunération et d'allocation de dépenses des élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

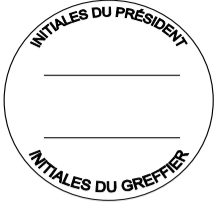
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le Règlement n° A-2013-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Modification de l'article 5

L'article 5 du règlement n° A-2007-05 est remplacé par le suivant :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-04-09

La rémunération de base et la rémunération additionnelle, telles qu'elles sont établies par le présent règlement, seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste en l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent, du pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Ce taux correspondra au taux publié, annuellement, dans la Gazette officielle du Québec pour les minimums et maximums applicables à la rémunération et à l'allocation des dépenses des élus municipaux pour chaque exercice financier subséquent.

Article 2 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1304-065

Projet d'aménagement d'espaces industriels

CONSIDÉRANT QU' en vertu du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et celle de Grosse-Île, il est nécessaire d'aménager des espaces industriels lourds sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les demandes pressantes formulées par des promoteurs industriels lourds afin de rendre disponible des espaces réservés à ce type d'usage;

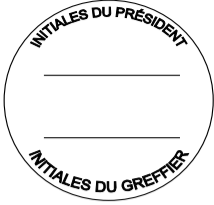
CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à un emprunt visant la réalisation de travaux de prolongement de la conduite d'aqueduc requise pour la protection incendie ainsi que pour la construction d'un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QU' il serait possible d'aménager, à court terme, deux ou trois espaces industriels en n'effectuant que des travaux correctifs au chemin d'accès menant au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) tout en prévoyant le branchement au réseau d'aqueduc pour un investissement maximal de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cet investissement seront récupérés lors de la vente de terrains aux promoteurs-acquéreurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente d'un transfert de gestion des terres publiques par le ministère des Ressources naturelles et qu'il y a lieu d'être prêt à d'éventuelles transactions immobilières;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers sont présentement en cours pour acquérir les bâtiments de Ré-Utiles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-04-09

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le plan d'aménagement des deux lots, l'un d'une superficie de 4675 mètres carrés, situé du côté nord du chemin d'accès du CGMR et l'autre, d'une superficie de 6415 mètres carrés, situé du côté sud;

d'autoriser une dépense maximale de 25 000 \$ pour des travaux relatifs à la protection incendie et à la réfection du chemin d'accès, laquelle dépense sera remboursée à même la vente des terrains;

d'autoriser la Municipalité à effectuer d'autres travaux d'aqueduc et de voirie pour l'accueil d'éventuels promoteurs, pourvu que la somme de ces investissements n'excède pas les revenus de vente des terrains visés;

d'autoriser le directeur général et le greffier à signer tout document légal relativement à ce projet;

de mandater le greffier et l'ingénieur municipal, Jean Hubert, à négocier avec Ré-Utiles le transfert de propriété.

A1304-066

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

A1304-067

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Stationnement des véhicules en bordure des terres publiques
- ❖ Étude et diagnostic du traitement des eaux usées des résidences isolées
- ❖ Résultat du registre du règlement n° 2012-14 – Décision du conseil quant à la tenue ou non d'un référendum
- ❖ Aménagement d'espaces industriels – Précision concernant les terrains visés – Changement par rapport au projet initial

A1304-068

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 39 heures, sur une proposition de Jean-Jules Boudreau, appuyée par Rose Elmonde Clarke, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Jean-Yves Lebreux, greffier